



AVL3C - Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières
Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet
1901 - Répertoire National des Associations (RNA) n° W781002040 -
SIREN 413 056 698 - Siège Social : Mairie de Fontenay Saint-Père, 78440
Correspondance : Mairie de Sailly, 78440 Sailly

Adhérent ILE DE FRANCE ENVIRONNEMENT [IDFE], association agréée au titre de la protection de l'environnement

UT 78 – DRIEE
M. Henri KALTEMBACHER
35 Rue de Noailles – Bâtiment B1
78000 – Versailles

Sailly, le 20 juillet 2015

Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception

Copie Sous-Préfecture M. Philippe PORTAL 18-20 rue de Lorraine - 78201 MANTES-LA-JOLIE cedex

Copie Préfecture M. Érarid CORBIN DE MANGOUX 1 rue Jean Houdon 78000 VERSAILLES

Objet : Projet de carrière de Ciments CALCIA à Brueil-en-Vexin – Concertation pour la forme ?

Nous nous permettons de nous adresser directement à vous, ayant pu constater l'impact de vos observations auprès de l'industriel porteur du projet, par exemple pour mémoire, votre demande formulée lors du comité de suivi du 1^{er} décembre 2014 d'étudier d'ici le 15 décembre les conséquences économiques et environnementales d'une exploitation se limitant à un niveau raisonnable au-dessus de la nappe phréatique, qui s'est traduite par la décision de l'industriel de présenter un projet d'exploitation effectivement au-dessus de la nappe du cuisien...

Manifestement, nous ne disposons pas d'une telle audience... mais, peut-être, parce que l'industriel porteur du projet est parfaitement conscient des failles de son projet, comme en témoigne l'observation qu'il a fait mentionner lors de la consultation publique des documents relatifs au Schéma Départemental des Carrières des Yvelines, pour mémoire, « une remarque de la société Ciments Calcia qui note qu'une part importante de la zone spéciale de recherche et d'exploitation de calcaire cimentier comprise dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Vexin Français est gelée par des protections environnementales définies dans la charte du PNR » (Cf. [Déclaration L.122-10 du code de l'environnement](#)).

Ce qui peut expliquer sa mauvaise volonté à respecter des engagements simples, comme par exemple, transmettre ses documents de présentation avant les réunions afin de nous en permettre une étude préalable et des questions précises lors du « comité de suivi » plutôt que de fastidieuses présentations pour « noyer le poisson », cette manière de faire ayant de surcroît pour conséquence de provoquer les intervenants à s'exclure du comité, ce que nous qualifions de « manipulation » en l'espèce compte-tenu de cette attitude délibérée de l'industriel... (Pour mémoire, communication de M.PORTAL du 15 juin 2015 précisant que « les documents présentés au cours de cette séance vous seront adressés par voie électronique 8 jours avant la tenue du comité ». Mais c'est une présentation « provisoire » qui a été mise à disposition à j-7, ce qui a incité le PNR à ne pas participer suite à cette réception de documents préliminaires incomplets...)

D'une manière générale, les présentations qui nous sont faites ne sont qu'un habillage, les études proprement dites ne nous étant jamais communiquées, et les informations que nous pensons importantes nous étant données qu'oralement la plupart du temps. Par exemple, lors du dernier comité de suivi du 30 juin, ce que nous dit l'industriel mais qui n'apparaît pas sur sa présentation :

Découverte des terres végétales – phase 0-5 ans

Le déplacement de ces terres vers un stockage temporaire est estimé à 400 000 m³ et nécessite 20 000 passages allers depuis la zone d'exploitation en préparation, et donc 20 000 retours à vide..., via une piste située à 500/600 mètres des habitations de Brueil-en-Vexin et Sailly !!!

Email : vexinzone109@gmail.com

Retrouvez-nous sur notre site avl3c.org avec tous nos liens dans l'encadré « Bienvenue »



(Slide 9 de la présentation du 30 juin 2015)

Découverte des stériles non exploitables – phase 0-5 ans

Le déplacement de ces terres est estimé à 3 000 000 m³ qui seront acheminés vers la carrière de Guitrancourt pour son réaménagement !!! Si nous reprenons l'estimation précédente du nombre de passages, dont on ne nous détaille pas la méthode de calcul..., terre végétale +/- 1,5T/m³ x 400 000 m³ => 600 000 T soit donc sur la base de 30T de charge utile/dumper, nous estimons 150 000 passages allers depuis la zone d'exploitation vers la carrière de Guitrancourt (+/- 2,5Kms), et donc 150 000 retours à vide !!!

Autrement dit, pas moins de 770 000 Kms parcourus juste pour ces découvertures ! Plus de 19 fois le tour du monde ! Et quelle empreinte carbone 15 000, 20 000, 30 000 tonnes ? !!!

De plus, dans sa présentation du 10 décembre 2014 sur le thème de la « solution de transport des matériaux », l'industriel nous montre que les alternatives « convoyeur » impliquent le déplacement du concasseur sur le site de Brueil-en-Vexin et une mise à stock des matériaux issus de la fosse initiale sur le site (2 300 000 m³ de stérile, 650 000 m³ de calcaire et 175 000 m³ de terre végétale...), ce qui aboutit visuellement à une vraie falaise justifiant de façon criante l'infaisabilité de cette solution.



(Slide 7 de la présentation du 10 décembre 2014)

1. Des chiffres très sensiblement différents d'une présentation à l'autre pour un visuel pas si différent si l'on compare ces deux slides...
2. A l'issue de ce « comité de suivi » du 10 décembre 2014, M.PORTAL précisait dans son « relevé de conclusions » :

Quatre études complémentaires sont demandées à CALCIA :

- *La privatisation au profit de Ciments Calcia de la route communale entre Guitrancourt et Brueil en Vexin qui permettrait le passage des dumpers.*
- *L'hypothèse du passage des dumpers en circulation alternée sur la piste afin de réduire au maximum son emprise.*
- *Le remplacement des dumpers par des wagonnets circulant sur voie ferrée est également proposé comme alternative à étudier.*
- *Le recours à un concasseur plus moderne et plus silencieux.*

Mais aucune de ces études ne nous a été présentée depuis, seule étant privilégié une étude d'une piste monovoie... et l'industriel nous dit maintenant que la découverte des stériles est destinée au réaménagement de la carrière de Guitrancourt !!! Dans ces conditions, nous ne comprenons pas pourquoi l'industriel ne nous présente pas une étude combinant « recours à un concasseur plus moderne et plus silencieux » et « remplacement des dumpers par des wagonnets circulant sur voie ferrée » compte-tenu de ses avantages (empreinte carbone, impact paysager, continuité écologique – pas de défrichement).

Au final, quand nous reprenons la présentation du premier « comité de suivi » auquel nous avons été invités, le 5 mai 2014, nous constatons que le projet n'a guère évolué par rapport à ce qu'avait prévu l'industriel depuis le début, et que de nombreux points sont encore « en cours »...

Nous n'avons jamais vu aucune étude finalisée, seulement des fragments d'études qui apparaissent et disparaissent sans logique apparente, ou plutôt avec une seule logique : faire croire qu'on fait des études sérieuses, et donner le tournis à ses interlocuteurs, afin qu'ils ne voient rien, ne comprennent rien des véritables enjeux.

Encore cet exemple lors du dernier « comité de suivi » ou l'on parle de rendre la terre aux agriculteurs, alors qu'on n'a même pas abordé la question de la « découverte », et de ses nuisances ahurissantes si ce n'est au travers de quelques chiffres énoncés du bout des lèvres...

A l'exemple également du paysage, thème sur lequel nous n'avons toujours pas vu la modélisation 3D déjà « en cours » au 5 mai 2014... ni pour la piste de liaison déjà « arrêtée » par l'industriel à cette date...

Paysage - ENCEM

- Périmètre visuel :
 - Zone d'exploitation
 - Piste de liaison

- Modèle 3D en cours de réalisation pour aide à la décision
 - Intégration dans le paysage
 - Vocation du réaménagement : agricole, naturelle
 - Nature et implantation des aménagements paysagers (barrières paysagères, plantation d'arbres, implantation et types de haies ...)

Ciments Calcia - Rabenmont Group (Slide 19 de la présentation du 5 mai 2014)

Lors de notre dernier « comité de suivi », vous avez insisté sur la nécessité que chacun identifie les points de paysage remarquables ; question : à qui revient de prévenir les maires de Jambville à Courdimanche, en passant par celui de Meulan, qu'ils doivent identifier ces points de paysage remarquables ? Aux services de l'Etat ? Aux associations ?

Quant à nous, nous pouvons déjà vous indiquer :

« Sentier du patrimoine » du Parc Naturel Régional du Vexin Français - Sailly – Peu avant la ferme de Maigremont, avec, de surcroît, une table de lecture du paysage qui s'ouvre sur la vallée de la Montcient installée par le parc (la carrière occuperait juste le champ de colza en jaune sur la première photo)



(Photo prise sur le sentier août 2014)



Email : vexinzone109@gmail.com

Retrouvez-nous sur notre site avl3c.org avec tous nos liens dans l'encadré « Bienvenue »

« Sentier du patrimoine » du Parc Naturel Régional du Vexin Français - Brueil-en-Vexin – Point de vue depuis la « Cave aux Fées » ou en montant vers la fontaine « Saint-Gaucher »



Nous serions à cet effet très honorés de vous faire découvrir ces sentiers...

En conclusions, les informations délivrées par l'industriel au « compte-goutte », en catimini, nous inquiètent par leur arrogance, leur légèreté, leur mépris de toute logique : est-ce normal de parler du stade « découverte » d'un projet, qui effectivement demande de « découvrir » la zone en la débarrassant de milliers de m3, au bout d'un an de fausse « concertation » ? L'industriel n'aurait-il pas dû exposer clairement phase par phase le déroulé souhaité par lui ?

Evidemment, dans ce cas, l'aberration du projet éclaterait de façon encore plus évidente.

Tout cela nous conforte dans notre conviction de l'infaisabilité de ce projet sur le site convoité, dont nous savons, de surcroît, qu'il n'est qu'un « pis-aller » pour l'industriel lui-même...

Dans l'attente de vous lire, et demeurant à votre disposition, notamment pour une visite sur le site,

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre respectueuse considération.

Dominique Louise PELEGRIN
Présidente

Philippe BERTHIER
Trésorier